

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

**SMIAGE - Syndicat Mixte
pour les Inondations,
l'Aménagement et la Gestion
de l'Eau (06)**
147 boulevard du Mercantour
CS 23182
06204 NICE Cedex 3

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE****TRAVAUX****Section 1 : Identification de l'acheteur**

Nom complet de l'acheteur : Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (06)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20007139700018

Code postal / Ville : 06204 NICE Cedex 3

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

Identifiant interne de la consultation : 24_0011_2

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Baptiste MERRIEN, Responsable du pôle commande publique - Tél : +33 0489089665 - Mail : b.merrien@smiage.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Capacités techniques et professionnelles : - Expérience de réalisation de travaux en rivière et sur digue
- FNTP 372

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 05 juillet 2024 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA BRAGUE AU DROIT DU « HAMEAU DE LA BRAGUE » –
COMMUNE DE BIOT - NOUVELLE PUBLICATION

Classification CPV : 45112711

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : commune de Biot

Durée du marché (en mois) : 3

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : Voir article règlement de la consultation.

Autres informations complémentaires :

Sont exonérées de visite les entreprises ayant déjà effectuée la visite dans le cadre de la procédure précédente (24_0011).

Date d'envoi du présent avis

11 juin 2024